



S' INSTALLER PAYSAN : APPRÉHENDER LES ENJEUX ET CONSTRUIRE SON PROJET - 4 JOURS -

Parce qu'une installation en agriculture paysanne est un engagement important pour soi et sa famille, il est nécessaire de se poser les bonnes questions avant de se lancer et d'avoir toutes les informations importantes sur les différents statuts.

Au programme:

- Statut Social: les seuils de la MSA, prestations, cotisations sociales, pluriactivité, statut du conjoint...
- Statut juridique: formes individuelles et collectives
- Statut fiscal: réel et micro BA, bénéfice agricole; assujettissement à la TVA
- Statuts pour les activités non agricoles
- Les aides possibles
- Trouver du foncier: louer, acheter, s'associer, la gestion du foncier agricole
- Visite d'un paysan et ébauche de votre projet d'installation.

Intervenants:

Laurence MORIN, conseillère entreprise MSA
Erwin DARAGNÈS, animateur ADEAR65



29 février 2024
4, 7, 11 Mars 2024



Benqué (Salle des fêtes)



9h00-12h30
13h30-17h



Repas partagés les midi. Prévoir un pique-nique



Porteur-euse de projet



100€ pour les 4 jours



Ne pas jeter sur la voie publique

BULLETIN D'INSCRIPTION

S' INSTALLER PAYSAN : APPRÉHENDER LES ENJEUX ET CONSTRUIRE SON PROJET

DATE : 29 février, 4, 7, 11 Mars 2024

NOM :

PRÉNOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

.....

CP :

COMMUNE :

TÉL:

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA):

PRÉCISION SUR VOTRE STATUT :

Cotisant solidaire Chef d'exploitation

Porteur de projet

Autre, précisez:

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION :
Quelles sont les pratiques et expériences que vous souhaitez acquérir?

.....
.....

J'autorise l'ADEAR 65 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage

J'ai pris connaissance des conditions Générales.

Fait à:

Le:

Signature :

INSCRIPTION :

Veillez retourner le bulletin d'inscription à l'adresse suivante:



ADEAR65
21 rue des Thermes
65200 Bagneres de Bigorre

Pour plus de renseignements:

confadear65@orange.fr
05 62 95 30 29



COÛT ET PRISE EN CHARGE :

Pour l'organisation et l'animation de cette session d'accompagnement collectif, l'ADEAR65 bénéficie en partie d'un financement de la Région Occitanie (il vous sera demandé de signer un contrat d'accompagnement lors de la première journée). Une contribution complémentaire de 100€ par session (soit 25€/jour) est demandée à chaque participant. Elle est à payer le premier jour de la session.

Si à la date du premier jour de la session vous n'avez pas encore réglé votre adhésion annuelle à l'association, il vous sera alors demandé de payer cette adhésion (30€/an – possibilité 10€/an pour les petits budgets),

Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

- Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiquées aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation
- Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une session, notamment si le nombre de participants est insuffisant
- En cas d'annulation de la part du stagiaire moins de 48h avant le début de la session, hors cas de force majeure, l'ADEAR ne demandant pas de chèque de caution, il sera considéré comme non prioritaire sur de prochaines actions,